



PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 24 Juin 2025

Membres présents : M. Michel POTIER, Mmes Françoise MARCHAND, Suzy LAPORTE, MM Yohan HARDY, Grégory CARON, Luc CARON, Philippe LEFEVRE, Hervé DE SMEDT

Excusé et représentés : M Pierre POTIER représenté par M. Michel POTIER

Absents : MM. Christian LEFEVRE, Loïc WYSOCKI

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 11

Présents : 8

Votants : 9

Mme Suzy LAPORTE a été élue Secrétaire

M. Le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver le compte rendu de la séance du 15 avril 2025.

Accord unanime des membres présents et représentés.

OBJET : Maison Adrian

Deux demandes de subventions ont été sollicitées et accordées.

Le déplacement de la maison sera fait en fin d'année, puis la reconstruction débutera en mars 2026.

OBJET : Eglise (contrefort)

Deux demandes de subventions ont été déposées, mais seulement l'une d'entre elles a été approuvée, la seconde est en attente de décision suite à un complément d'informations concernant le dossier soumis.

OBJET : City Stade

Refus des subventions pour sécuriser le city stade.

Accord unanime des conseillers présents et représentés pour l'achat d'une table de Ping Pong en résine.

OBJET : Création d'accès

Pose d'un portail au sein de 3 propriétés privées, aménagement de l'accès voirie vers le portail.

OBJET : Sécurisation des rues

Des devis ont été sollicités pour l'installation de chicanes visant à ralentir la circulation sur la rue du Calvaire.

Par ailleurs, le marquage au sol (lignes blanches) de cette rue sera repris en résine.

Remise en état des coussins berlinois.

Certaines rues seront gravillonnées pour redonner de l'adhérence.

OBJET : Analyses d'eau

Les résultats du contrôle sont conformes aux normes CVM.

OBJET : Sécurisation des abords de l'école

Des poteaux vont être installés en continuité du parking.

OBJET : Sécurisation des ponts dans la commune

Informations concernant l'entreprise habilitée à réaliser une évaluation de l'état des ponts et de déterminer si des réparations sont requises.

OBJET : Etude Thermique (logement, salle multifonction et mairie).

L'entreprise « Diagamanter », initialement retenue pour réaliser l'étude thermique, a cessé son activité.

Les diagnostics énergétiques ont toutefois été remis pour chacun des bâtiments concernés (logement, salle multifonction et mairie). La poursuite de l'étude sera donc confiée à d'autres entreprises.

OBJET : Décorations de Noël

Accord à l'unanimité pour l'achat d'une nouvelle guirlande de Noël qui sera installée à l'entrée du village.

OBJET : Arrêté

Un arrêté de voirie rue de la Fontaine portant sur la réalisation des travaux par la société Eiffage.

OBJET : Grillage et poteaux

La commune donne le grillage et les poteaux du terrain de tennis. Les personnes intéressées peuvent se rapprocher de la secrétaire de mairie.

OBJET : Périscolaire et centre de loisirs

A la suite du sondage, des familles seraient intéressées par un accueil organisé les mercredis.

Accord unanime des conseillers présents et représentés pour la mise en place du périscolaire les mercredis.

Une nouvelle réunion sera organisée pour la mise en œuvre dès la rentrée de septembre.

OBJET : Réunion école

L'équipe pédagogique remercie la mairie pour le soutien fourni durant l'année scolaire.

Projet d'une Chorale, des devis sont demandés.

Sollicitation de chasubles floquées à destination des élèves lors des sorties scolaires.

Demande de ventilateurs pour les installer dans les classes.

L'école est à la recherche de dons de jeux.

OBJET : Le conseil d'école des enfants

Demande l'installation de poubelles et de cendriers pour les parents devant l'école.

Le conseil municipal évoque la nécessité d'améliorer la propreté et le cadre des abords de l'école. Afin de se conformer à la réglementation interdisant de fumer à proximité des établissements scolaires, il est décidé de procéder à l'installation de panneaux signalant cette interdiction.

Des cendriers seront également installés à la distance réglementaire afin d'éviter les mégots au sol, tout en respectant la loi. Pour accompagner ces mesures, l'achat et la mise en place de nouvelles poubelles sont également prévus pour la rentrée de septembre.

OBJET : Equipement

La commune envisage d'acquérir 12 tables pour compléter les bancs existants, afin de ne plus avoir à les louer lors des événements.

OBJET : Démarchage commercial

La mairie ne soutient en aucun cas les affirmations des démarcheurs concernant des travaux de toute nature (photovoltaïque, pompe à chaleur, etc.).

Veuillez noter que **si vous signez un document proposé par un commercial, votre signature constitue un engagement définitif**. Cela signifie que vous pourriez être lié par un contrat sans possibilité de rétractation immédiate, et des frais peuvent être appliqués en cas de résiliation. Nous vous encourageons donc à ne jamais signer de document sans avoir pris le temps de bien réfléchir et de vérifier la crédibilité de l'entreprise.

Bruits

Dans le souci de préserver la tranquillité publique et le cadre de vie de notre village, il est rappelé à l'ensemble des administrés que le respect des règles de civisme et de savoir-vivre est indispensable.

Nous vous demandons de respecter les horaires suivants pour les activités susceptibles de générer des nuisances sonores :

***du lundi au vendredi de 8 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 19 h 30
les samedis de 9 h 00 à 12 h 00 et de 15 h 00 à 19 h 00
les dimanches et jours fériés de 10 h 00 à 12 h 00.***

Par ailleurs, afin d'assurer la quiétude et le bien-être de l'ensemble des habitants, **toute nuisance sonore devra impérativement cesser à partir de 22h00**, notamment :

- les émissions de musique à volume excessif,
- les fêtes, rassemblements ou événements bruyants,
- tout comportement de nature à troubler l'ordre public et la tranquillité du voisinage.

Il est également rappelé aux propriétaires d'animaux, et en particulier de chiens, qu'ils doivent prendre toutes les dispositions nécessaires afin de limiter les nuisances sonores, en particulier les aboiements répétés, tant en journée que de manière impérative durant la nuit.

Le respect de ces règles élémentaires de vie en collectivité contribue à préserver la sérénité et le bien-être de notre commune.

Entretien des trottoirs

Afin de préserver la qualité de vie et l'harmonie de notre village, il est rappelé que l'entretien et le désherbage des trottoirs situés devant chaque propriété (y compris les abords des terrains et jardins) relèvent de la responsabilité de chaque riverain. Nous vous remercions par avance pour votre implication dans l'amélioration de notre cadre de vie.

Collecte des ordures ménagères

Nous vous rappelons qu'il est **impératif de rentrer les bacs à ordures ménagères dans les plus brefs délais après le passage de la collecte**. Des conteneurs laissés durablement sur les trottoirs gênent la circulation des piétons, peuvent représenter un danger, en particulier pour les personnes à mobilité réduite, et participent à la dégradation de notre cadre de vie. Pour la sécurité, le confort et le bien-être de tous, nous vous remercions de veiller scrupuleusement au respect de cette règle simple, mais essentielle.

Cérémonie du 14 juillet

Rendez-vous le lundi 14 juillet 2025 devant le Monument aux Morts à 10 h 30 : dépôts de gerbes suivi d'un vin d'honneur à la salle multifonctions.

Sondage gymnastique – Club des Aînés

Le Club des Aînés envisage de proposer des séances de gymnastique le mercredi en fin de journée, aux horaires suivants :

- de 17h à 18h : séance destinée aux aînés
- de 18h à 19h : séance ouverte aux adultes

Afin de connaître le nombre de personnes intéressées et d'évaluer la faisabilité de ce projet, nous vous invitons à vous faire connaître auprès de **Madame Micheline COLPIN** en la contactant au **06.01.00.65.79**.

Nous vous remercions par avance pour votre retour.

Fermeture du secrétariat de Mairie

Le secrétariat de mairie sera fermé du **lundi 25 août 2025 au mercredi 10 septembre 2025 inclus**.

Cependant, des permanences seront assurées aux dates suivantes :

- **Mardi 26 août de 9h à 12h**
- **Vendredi 29 août de 9h à 12h**
- **Mercredi 3 septembre de 13h30 à 16h30**
- **Samedi 6 septembre de 9h à 12h**

En cas d'urgence, merci de laisser un message par mail à l'adresse suivante : **mairie.autreches@orange.fr**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance s'est achevée à 20H30.